

Des garanties solides !

Chez Eurofil, vous avez le choix entre **5 formules** pour assurer votre véhicule. Des formules Tiers aux formules Tous Risques, vous profitez du prix et de la **qualité des garanties Eurofil**.

(1) **Défense Pénale et Recours Suite à Accident** : garantie intervenant pour les procédures découlant directement d'un accident impliquant le véhicule assuré. (2) **Protection Juridique** : défense et recours dans le cadre des procédures liées au véhicule assuré.

Tous véhicules	Tiers	Tiers + bris de glace	Tiers + bris de glace + vol	Tous Risques	Tous Risques Maxi
Garanties					
Indisponibles sur véhicules de moins de 2 ans					
Responsabilité civile	●	●	●	●	●
Protection du conducteur	400 000 €	800 000 €	800 000 €	400 000 €	800 000 €
Défense juridique	DPRSA ⁽¹⁾	DPRSA ⁽¹⁾	DPRSA ⁽¹⁾	DPRSA ⁽¹⁾	PJ ⁽²⁾
Assistance 0 km en cas d'accident et 25 km en cas de panne	●	●	●	●	●
Valeur de remplacement à dire d'expert	●	●	●	●	●
Garanties dommages					
Bris de glace		●	●	●	●
Catastrophes naturelles par arrêté interministériel		●	●	●	●
Véhicule de remplacement		●	●		●
Vol, incendie, attentat, tempête			●	●	●
Dommages accidentels, forces de la nature				●	●
Extension					
Valeur d'achat sur véhicule de moins de 12 mois				●	●

Focus

sur nos formules enrichies

Les + de la formule Tous Risques Maxi

En plus de la garantie Responsabilité civile et de l'Assistance 24h/24 en France et à l'étranger (pays figurant sur la carte verte), vous bénéficiez :

- d'une **Protection du conducteur pouvant aller jusqu'à 800 000 € d'indemnités** en cas d'accident corporel responsable,
- d'un véhicule de remplacement⁽³⁾ de 48h à 8 jours en fonction de la nature du sinistre,
- d'une couverture étendue aux dommages subis par le véhicule en cas d'accident, que vous soyez responsable ou non, mais également en cas de vol, incendie, bris de glace, vandalisme, catastrophes naturelles et événements climatiques,
- d'un remboursement à hauteur de la valeur d'achat de votre voiture (carte grise incluse) si celle-ci est volée et non retrouvée ou complètement détruite lors d'un accident survenant pendant les 12 mois suivant sa 1^{ère} mise en circulation.

Les + de la formule Tiers + bris de glace + vol + incendie

Une formule au Tiers où, en plus des garanties Responsabilité civile et Défense juridique, vous bénéficiez également :

- d'une **couverture pour les dommages** suivants : vol, incendie, bris de glace, tempête, attentats,
- des mêmes garanties qu'en Tous Risques Maxi pour la Protection du conducteur, l'assistance et le véhicule de remplacement.

Ces garanties s'entendent au sens des Conditions générales Eurofil applicables au 01/01/2015 à l'assurance Auto qui sont disponibles auprès de votre conseiller au 02 36 16 80 55.

(3) Sauf indisponibilité exceptionnelle.



Pour compléter :

une assistance renforcée et des options sécurisantes

Nous vous proposons dans tous nos contrats une assistance à 0 km en cas d'accident et à 25 km de votre domicile en cas de panne.

Une assistance renforcée avec 3 niveaux au choix⁽⁴⁾:

3€
PAR MOIS

L'Assistance Initiale

Elle garantit le dépannage ou le remorquage à 0 km en cas de panne, jusqu'à 3 fois par an, quel que soit le type de panne due à une erreur ou un manque de carburant, à la perte des clés, à une crevaison ou à un déclenchement intempestif de l'alarme.

5€
₅₀
PAR MOIS

L'Assistance Intégrale

Elle reprend les garanties de l'Assistance Initiale auxquelles on ajoute le prêt de véhicule de catégorie A ou B⁽³⁾.

- en cas de remorquage et d'immobilisation du véhicule,
- de 48h à 40 jours selon l'événement.

7€
PAR MOIS

L'Assistance Maximale

Elle inclut les garanties de l'option Intégrale enrichie par :

- un **véhicule de remplacement de catégorie équivalente** pour une durée maximale de 40 jours selon l'événement,
- la prise en charge des frais de remorquage jusqu'à 3 000 €/an pour une distance de 100 km par dépannage,
- la prise en charge des frais de taxi jusqu'à 50 km.

D'autres options sécurisantes⁽⁴⁾:

4€
PAR MOIS

L'option "Panne Mécanique"

Remboursement du coût de la main-d'œuvre pour la réparation de votre véhicule en cas de panne mécanique, électrique ou électronique, sous réserve du remorquage de votre voiture par Eurofil Assistance et de son accord préalable sur la nature des réparations.

24
OU **48**
MOIS

L'option "Valeur d'achat"

Dans cette option, vous pouvez choisir entre 2 durées de garantie pour l'indemnisation de votre voiture à sa valeur d'achat soit sur les 24 mois soit sur les 48 mois qui suivent sa 1^{ère} mise en circulation, si votre véhicule est volé et non retrouvé ou complètement détruit.

Au-delà de 48 mois, une majoration de la valeur à dire d'expert de 30% est appliquée, dans la limite de 5 000 €. Cette option n'est disponible qu'à la souscription de votre contrat Eurofil.

0€
DE
FRANCHISE

L'option 0€ de franchise pour les garanties Dommages et Bris de glace :

Pour vos besoins spécifiques, 2 options 0€ de franchise sont disponibles : en Tous Risques Maxi pour les garanties dommages, vol et incendie, tempête, attentat et également en bris de glace ; hors catastrophes naturelles.

(4) Conditions détaillées – y compris exclusions – auprès de votre conseiller.

Remarque :

Les options ne peuvent être souscrites qu'en complément d'un contrat Auto Eurofil sur les formules Tous Risques Maxi, Tiers + Bris de glace ou Tiers + bris de glace + Vol. Pour la formule Tous Risques, seule l'option Assistance Initiale est disponible. Les tarifs de ces options s'ajoutent à votre cotisation. Vous conservez le même mode de paiement et de fractionnement que vos contrats en cours. Les conditions de ces options en vigueur au 17/10/2017 sont disponibles au 02 36 16 80 55.



La gestion des sinistres en un mot la facilité !

> La déclaration téléphonique

Vous nous contactez directement au :

0 800 037 380

Service & appel
gratuits

(5)

(5) Du lundi au vendredi de 8h45 à 19h - le samedi de 9h à 17h.

> Vous n'avez pas d'argent à avancer

Dans notre réseau de garages agréés*, les réparations prises en charge dans nos garanties sont payées directement par Eurofil au garage, au-delà de la franchise éventuelle.

> Votre véhicule roule encore !

Nous nous occupons de la mise en réparation de votre voiture. Nous convenons ensemble d'un RDV d'expertise dans les 72h suivant votre déclaration, vers l'un des 1600 réparateurs agréés Eurofil. Et le plus souvent pour limiter le temps d'immobilisation de votre voiture, nous organisons une conférence téléphonique entre vous, le réparateur et nos services.

> Un avantage supplémentaire

Toute réparation effectuée chez nos réparateurs agréés est garantie 2 ans pièces et main d'œuvre. Et 100% de nos garages sont équipés d'un système d'expertise à distance.

> Votre véhicule est immobilisé

Eurofil fait remorquer votre voiture et s'efforce d'organiser rapidement votre mobilité en vous prêtant, gratuitement un véhicule de remplacement selon votre formule de garantie⁽³⁾.

> Nous nous engageons sur les délais

Nous organisons la visite de l'expert dans les 72h sur simple appel de votre part.

*Ce service est réservé à tout assuré choisissant d'effectuer ses réparations dans notre réseau de réparateurs agréés. Selon l'art.L.211-5-1 du Code des assurances en cas de dommage garanti sur le contrat, vous êtes libre de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.





La réduction annuelle de franchise, une exclusivité Eurofil



Rechercher toujours de nouvelles occasions de **satisfaire ses meilleurs clients**, telle est la volonté constante d'Eurofil. C'est dans ce sens que nous avons conçu la **réduction annuelle de franchise**.

LE PRINCIPE : chaque année d'assurance⁽⁶⁾ sans sinistre permet de bénéficier d'une **réduction de 10%** sur la franchise "**Dommages**"⁽⁷⁾ de votre contrat Auto.

- > Une réduction annuelle de 10% de la franchise "Dommages" qui se cumule au fil des ans dès la 1^{ère} année. Aussi par exemple, si vous déclarez un accident, un vol ou un incendie après cinq années d'assurance⁽⁶⁾ sans sinistre, la franchise "Dommages" restant à votre charge sera réduite de 50 %.
- > Lorsque vous avez bénéficié de la réduction de franchise à la suite d'un sinistre, la franchise "Dommages" prévue dans vos Conditions personnelles redevient intégralement et immédiatement applicable⁽⁸⁾. Il suffit ensuite d'une nouvelle année d'assurance sans sinistre pour bénéficier de 10% de réduction de franchise.
- > En cas de sinistre sans application de franchise, votre réduction de franchise "Dommages" reste bloquée au niveau atteint avant ce sinistre pour l'année d'assurance suivante⁽⁸⁾. Il suffit ensuite d'une nouvelle année d'assurance sans sinistre chez Eurofil pour que votre réduction de franchise "Dommages" progresse à nouveau.
- > Le niveau de réduction de franchise "Dommages" que vous avez atteint reste le même en cas d'avenant à votre contrat d'Assurance Auto.

VOS QUESTIONS... Nos réponses

Mon véhicule assuré depuis plus de 4 ans sans sinistre chez Eurofil vient d'être volé. La franchise "Dommages" indiquée dans mes Conditions personnelles est de 300 € en cas de vol. Quel est le montant de franchise restant à ma charge ?

Nous appliquons une réduction de franchise immédiate de 40 % (4 x 10%). Le montant de la franchise "Dommages" restant à votre charge n'est donc plus que de 180 €.



En février 2016, après 2 ans sans sinistre, j'utilise mon crédit de franchise "Dommages" à la suite d'un accrochage avec ma voiture. Mon échéance principale est en juin. A partir de quand puis-je bénéficier à nouveau de mon crédit de franchise ?

Votre réduction revient immédiatement à zéro après l'enregistrement de votre sinistre. Si vous ne déclarez aucun sinistre après le 1^{er} juin 2016, votre réduction annuelle de franchise "Dommages" passera à 10 % dès le 1^{er} juin 2017.

Je viens de faire remplacer le pare-brise de ma voiture en janvier 2016 chez un réparateur et, après accord préalable, vous m'avez offert la franchise. Mon échéance principale est en mai. Que devient ma réduction annuelle de franchise ?

Vous ne consommez pas votre réduction de franchise lors de ce sinistre. Celle-ci est gelée au niveau atteint avant votre bris de glace. Dès mai 2017, vous pourrez recommencer à accumuler 10% de réduction de franchise "Dommages" pour toute année d'assurance sans sinistre.



Je souhaite changer de voiture et la remplacer par un modèle plus récent. Qu'advient-il de ma réduction acquise ?

Vous conservez le capital de réduction accumulé en cas d'avenant à votre contrat Auto Eurofil. Et après 5 ans d'assurance, si vous assurez votre nouveau véhicule chez Eurofil, votre réduction de franchise "Dommages" en cours est même doublée (dans la limite du montant de votre franchise "Dommages").

Pour quels sinistres Auto la réduction de franchise s'applique-t-elle ?

Vous en bénéficiez pour tout dommage accidentel⁽⁷⁾, vol et incendie.



(6) On entend par année d'assurance, la période de 12 mois qui s'écoule entre deux échéances principales telles que définies dans les Conditions générales de votre contrat Auto. (7) Hors franchises catastrophes naturelles, forces de la nature, tempêtes et bris de glaces mentionnées dans les Conditions personnelles de votre contrat Auto et sauf contrats avec option sans franchise. (8) En cas de poursuite de votre contrat d'assurance chez Eurofil.



Plus de contrats, plus d'avantages !

Eurofil vous fournit **des informations claires et précises**

Inclus : **0 €** en plus

- Offre personnalisée d'assurance
- Frais d'adhésion
- Frais d'échéance
- Frais d'avenant (modification du contrat)
- Frais de gestion électronique
- Frais de duplicata des pièces contractuelles
- Relevé d'informations
- Frais de gestion des sinistres

Les frais annexes :

- Frais de fractionnement pour le règlement par prélèvement automatique pour un contrat Auto :

Conditions tarifaires applicables au 01/01/2015.

Annuel	0 €
Semestriel	+ 3 %
Trimestriel	+ 4 %
Mensuel	+ 6 %

- Une majoration de 15 € sera appliquée pour tous les paiements par chèque ou TIP.



Après 3 ans de fidélité sur votre contrat d'Assurance Auto, si vous changez de voiture et que vous l'assurez chez Eurofil⁽⁹⁾, nous vous offrons une réduction de 10% sur le montant de la cotisation⁽¹⁰⁾ de votre nouveau véhicule. De plus, le niveau de la réduction de franchise "Dommages" que vous avez atteint est automatiquement reporté sur votre nouvelle voiture.



Après 5 ans de fidélité sur votre contrat d'Assurance Auto, si vous changez de voiture et que vous l'assurez chez Eurofil⁽⁹⁾, votre réduction de franchise "Dommages" en cours est doublée pour ce nouveau véhicule (dans la limite du montant de votre franchise "Dommages").

Des avantages tarifaires

AVANTAGES Nouveau contrat Auto ou Habitation

A la prise d'effet d'un ou plusieurs nouveau(x) contrat(s) supplémentaire(s), vous pouvez bénéficier de l'économie suivante sur l'une de vos primes⁽¹¹⁾ :

15 €	pour 1 nouveau contrat
30 €	pour 2 nouveaux contrats
45 €	pour 3 nouveaux contrats et plus

AVANTAGES Multi-contrats

En regroupant vos contrats chez Eurofil, vous pouvez bénéficier **CHAQUE ANNÉE**, à votre échéance principale, de l'économie suivante sur l'une de vos primes :

30 €	si vous avez 2 contrats en cours
45 €	si vous avez 3 contrats en cours
60 €	si vous avez 4 contrats en cours et plus

Ces 2 avantages tarifaires

vous seront accordés pour des contrats souscrits sous une même référence personnelle⁽¹²⁾.

Exemple :

La voiture de M. Durand est assurée chez Eurofil depuis le 1^{er} novembre 2012. Il souscrit ensuite un contrat d'Assurance Habitation à effet du 1^{er} juin 2013 pour son appartement. M. Durand bénéficie donc :

- à la prise d'effet de son contrat Habitation, d'une réduction "Nouveau contrat" de 15 € pour la souscription de son 2^{ème} contrat,
- chaque année à son échéance principale au 1^{er} novembre, d'une réduction "Multi-contrats" de 30 € pour ses 2 contrats en cours chez Eurofil sous la même référence personnelle.

(9) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Eurofil. (10) Hors garanties Assistance, Protection juridique, Défense Pénale et Recours suite à Accident et packs optionnels. (11) A condition que la date d'effet de ce(s) nouveau(x) contrat(s) soit de plus de 3 mois antérieure à votre échéance principale. (12) Peuvent être regroupés sous une même référence personnelle les contrats ayant le même souscripteur, la même date d'échéance principale, le même mode de paiement et de fractionnement ainsi que la même domiciliation bancaire. Les contrats pris en compte sont les contrats d'assurance Eurofil : Automobile, Habitation, Protection Familiale Accident-Garantie des Accidents de la Vie.

Assurance
auto



Nous contacter

Eurofil,

spécialiste de l'assurance directe
en France depuis 1990,
est une marque du groupe Aviva,
l'un des groupes d'assurance
leaders en Europe.

**Les valeurs
d'Eurofil :**

- Transparence du service,
- Compétitivité des prix,
- Savoir-faire des conseillers,
- Disponibilité.



Contactez-nous par téléphone :

en semaine de 8h45 à 12h et de 14h à 20h, le samedi de 9h à 13h
et de 14h à 17h.

02 32 82 45 01

www.eurofil.com

pour souscrire en ligne 24h/24

Document publicitaire à jour au 01/09/2017.

 **EUROFIL.com**
En ligne avec mon assurance

Pour nous écrire : EUROFIL centre de gestion - 76823 MONT SAINT AIGNAN CEDEX.

Eurofil est une marque d'AVIVA ASSURANCES - AVIVA ASSURANCES Société Anonyme d'Assurances Incendie, Accidents et Risques Divers

Entreprise régie par le Code des assurances. Capital social de 178.771.908,38 euros - Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes 306 522 665 R.C.S. Nanterre.

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution : 61 rue Taitbout 75009 PARIS.